

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 49/1958 (1958)

Artikel: Commission nationale suisse pour l'Unesco : 1957-1958
Autor: Dottrens, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission nationale suisse pour l'Unesco

1957-1958

La Commission nationale suisse pour l'Unesco dont le mandat vient d'être renouvelé pour la période administrative 1958/1962, compte 56 membres répartis en 7 sections : Education, Education des adultes, Activités de jeunesse, Sciences exactes et naturelles, Sciences sociales, Activités culturelles, Information. Elle est présidée actuellement par M. le Conseiller national Ernst BOERLIN de Liestal, qui a succédé à M. Pierre BOURGEOIS, directeur de la Bibliothèque nationale.

Les sections groupent des représentants des différentes parties du pays, comme de diverses tendances. Elles jouissent chacune d'une large autonomie et par conséquent organisent leur activité en toute indépendance, sous réserve de l'approbation du Bureau exécutif où elles sont représentées par leur président et où siègent également les membres du Secrétariat de la Commission qui dépendent du Département politique fédéral.

La Commission tient une assemblée par année au cours de laquelle elle entend un rapport général résumant l'activité des sections et les propositions de celles-ci.

Le Bureau exécutif, lui, se réunit chaque fois que son président désire le consulter. Les sections elles-mêmes ont des séances deux ou trois fois l'an, mais convoquent périodiquement des groupes de travail.

Une double mission est assignée à la Commission nationale. D'une part, faire connaître les objectifs que poursuit l'Unesco, et par conséquent multiplier dans le pays les informations relatives aux tâches multiples qu'elle accomplit ; d'autre part, collaborer à ces tâches dans la mesure de ses moyens.

Une brève énumération des activités principales des différentes sections au cours de l'année 1957 montrera la variété des actions entreprises.

Section éducation :

1. Stage d'études sur les programmes de l'enseignement primaire, Freidorf-Muttenz, 20-26 octobre 1957. Un compte rendu en est donné plus haut.
2. Rapport sur l'enseignement secondaire en Suisse, établi par M. Marcel Monnier, chef du service de l'enseignement secondaire vaudois en vue d'un stage international organisé à Sèvres à Pâques 1958 par la Commission nationale française pour l'Unesco. La Section a délégué à ce stage 5 spécialistes de la question mise à l'étude : « Programmes de l'enseignement du second degré ».

3. Rapport tendant à la création d'un centre national suisse d'information pédagogique. Une commission convoquée par le Département fédéral de l'intérieur l'étudiera prochainement.
4. Participation d'une classe du Collège classique de Neuchâtel au projet d'écoles associées en vue d'une meilleure compréhension internationale.
5. Organisation de deux cours consacrés à l'étude du projet majeur Orient-Occident, l'un à l'intention des éducateurs (14-19 octobre 1957, Vitznau), l'autre à l'intention des journalistes (28 octobre-2 novembre à Zurich).

Un troisième cours sera organisé en automne 1958. Est-il permis d'exprimer un regret au sujet de ces cours d'information ? La faible participation des éducateurs de Suisse romande qui très certainement retireraient grand profit de contacts plus fréquents avec leurs collègues de Suisse alémanique.

Section éducation des adultes :

1. Organisation d'une journée de travail sur le thème « Jeunesse en danger » (Freidorf, janvier 1957). Si 15 000 adolescents sont placés dans des établissements en Suisse, le nombre des jeunes en danger, non surveillés, est encore plus élevé. Le cours avait pour objet de voir ce qui peut être mis en œuvre pour prévenir la délinquance juvénile.
2. Réception d'un groupe de moniteurs tunisiens effectuant un voyage d'études en Suisse.

Section des sciences :

La Commission nationale ne devant pas intervenir dans les domaines propres à des associations existantes, la Section sert d'intermédiaire pour la transmission d'informations et donne des avis consultatifs sur les questions qui lui sont posées. Par exemple : le projet majeur de l'Unesco sur les zones arides ; l'enquête sur la production et l'utilisation d'animaux de laboratoires ; le projet de construction d'un navire-laboratoire.

La Section suit l'activité du Centre international du calcul à Rome et a délégué un de ses membres à la Conférence internationale sur les radio-isotopes dans la recherche scientifique que l'Unesco avait convoquée à Paris en septembre 1957.

Section des sciences sociales :

Elle a participé, en collaboration avec l'Université de Genève, à une enquête internationale des facteurs sociologiques et culturels affectant la productivité.

Section activités culturelles :

Elle se préoccupe de l'adhésion de la Suisse à la Convention universelle pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés et au Centre international d'études pour la conservation et la restauration de ces biens.

Section information :

Elle s'efforce d'obtenir de la presse suisse la publication d'articles sur le programme et les réalisations de l'Unesco et d'établir une meilleure liaison avec les studios de radiodiffusion de Suisse alémanique. Elle s'occupe également de diffuser plus largement le *Courrier de l'Unesco* qui compte déjà plus de 5000 abonnés de l'édition en langue française. Le problème d'une édition en langue allemande est à l'étude.

Il convient de rappeler ici les 42 émissions que Radio-Genève consacra aux pays orientaux ; un effort analogue de Radio-Zurich : les expositions itinérantes de miniatures persanes et de peinture chinoise.

Dans le cadre du service « Echange de personnes », l'Unesco a mis à la disposition de la Suisse une bourse de trois mois dont le bénéficiaire a été désigné par l'Association de la Presse suisse et l'Association des éditeurs de journaux ; une autre bourse de voyage a été attribuée à un membre de la branche suisse du service civil, qui s'est rendu aux Indes.

En 1957 encore, 12 ressortissants suisses, 8 femmes et 4 hommes, ont bénéficié de bourses d'échange pour leur permettre d'exercer leur métier à l'étranger pendant 6 mois ou un an.

D'autre part, 4 groupements suisses ont reçu des bourses de voyages collectifs pour travailleurs, d'un montant global de 3285 dollars.

Comme on le voit, l'activité de la Commission nationale suisse pour l'Unesco est fort variée. Ses diverses sections s'efforcent de travailler concrètement à l'étude des problèmes qui leur paraissent importants et urgents. Nous ne nous rendons pas assez compte en Suisse de l'extraordinaire activité qui se déroule dans le monde en matière d'éducation et croyons trop souvent que nous n'avons pas grand-chose à apprendre de l'étranger.

« Nous devons nous rendre compte de l'effort gigantesque qui se poursuit hors de nos frontières ; nous devons nous tenir au courant des institutions qui se créent en profitant d'une expérience séculaire. Il convient que nous ne nous confinions pas dans le sentiment d'une supériorité acquise une fois pour toutes ».¹

Nous ne pouvons que souscrire à cet appel et souhaiter que l'activité de la Commission nationale et plus encore celle de l'Unesco soient mieux connues. Si nous avons le sentiment d'avoir beaucoup donné aux autres parce que nous avons eu Rousseau, Pestalozzi et le Père Girard, peut-être pourrions-nous prendre conscience aujourd'hui que nous avons aussi à recevoir d'autrui.

R. DOTTRENS,

*Président de la Section de l'Education
de la Commission nationale suisse
pour l'Unesco*

¹ M. Antoine BOREL, rapport au Conseil fédéral sur la XX^e Conférence internationale de l'Instruction publique. Genève, juillet 1957.